

REGLEMENT CONCOURS POESIE 2023 - Giberville

« Pas si bêtes »

Article 1: Organisation et date du concours

Dans le cadre du printemps des poètes, la bibliothèque municipale « les Mains d'Or », 22 Rue Voltaire, 14730 Giberville organise un concours de poésie libre et gratuit sur le thème « Pas si bêtes ».

Les poèmes sont à envoyer ou à déposer à la bibliothèque avant le 31 mars 2023, le cachet de la Poste faisant foi ; ou par mail à : bibliotheque@giberville.fr

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous dès 6 ans. Il est réparti en 4 catégories:

6/8ans, 9/10ans, 11/14ans, 15 ans et plus.

Les membres du jury et leur famille ne pourront pas participer à ce concours.

La participation des mineurs est soumise à une autorisation parentale.

Un groupe, peut présenter une poésie collective.

Une seule participation par personne ou par groupe est acceptée.

Article 3 : Conditions de participation des classes :

Une classe peut présenter une poésie collective

Les poèmes individuels réalisés par les enfants en classe doivent être personnels et ne pas présenter une structure identique.

Article 4 : Présentation de l'œuvre

Le poème présenté doit être inédit quel que soit le support (papier, blog, réseaux sociaux...)

Le poème peut être écrit en prose ou en vers. Il doit être rédigé à l'encre noire ou dactylographié, sur une feuille blanche format 21 x 29.7 ou envoyé sur un fichier texte.

L'œuvre doit rester anonyme. Elle ne devra donc pas être signée. Veuillez cependant indiquer sur le mail ou au dos du texte: nom, prénoms, date de naissance, adresse complète et numéro de téléphone.

L'auteur qui présente un texte à ce concours renonce à tous droits et autorise les organisateurs à publier son écrit avec les corrections orthographiques. Les poèmes ne seront pas restitués à l'issue du concours.

Article 5 : Prix

Les trois premières poésies sélectionnées par le jury seront primées.

Si une participation collective est primée, un seul prix sera remis au groupe.

Article 6 : Exposition des poésies

Les poésies pourront être exposées lors de la semaine artistique du 10 au 13 mai 2023 à la salle des fêtes de Giberville.

Article 7 : Annonce des résultats

Les prix seront décernés le samedi 13 mai 2023 lors de la clôture de l'exposition.

Article 8 : Exclusions

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les œuvres à caractère pornographique, pédophile, discriminatoire, injurieux ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

La décision du jury sera irrévocable.

Article 9 : Annulation et modifications

En cas de force majeure, la mairie de Giberville se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Ces modifications seront portées à la connaissance du public et des participants par le biais du site internet de la mairie : www.giberville.fr

Article 10 : Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.